



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIVISION D'ORLÉANS

CODEP-OLS-2020-008835

Affaire suivie par : Alexandre HOULE  
Tél : 02.36.17.43.80  
Mel : [alexandre.houle@asn.fr](mailto:alexandre.houle@asn.fr)

Orléans, le 31 janvier 2020

Le chef de la division d'Orléans de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le Préfet de l'Essonne  
Boulevard de France  
91010 EVRY CEDEX

**Objet :** Transmission du rapport d'information sur les risques liés aux activités nucléaires du plateau de Saclay

**Réf :** Courrier du Préfet de l'Essonne de transmission du projet de porter à connaissance des risques liés aux activités nucléaires du plateau de Saclay

**P.I. :** - rapport d'information sur les risques liés aux activités nucléaires du plateau de Saclay  
- périmètre de la zone de danger identifié

Le site nucléaire de Saclay accueille actuellement neuf installations nucléaires de base : huit d'entre elles sont exploitées par le CEA et une par la société CIS Bio international. Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui veille à ce que les exploitants prennent toutes les dispositions utiles pour assurer la sûreté de leurs installations.

Ces installations présentent des risques, un accident grave ne pouvant être exclu. En conséquence, des mesures ont été prises au voisinage du plateau de Saclay pour :

- protéger la population en cas de situation d'urgence survenant dans une INB, au travers notamment du plan particulier d'intervention en vigueur, qui a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 avril 2013 ;
- maîtriser l'urbanisation, dans le cadre d'un projet de porter à connaissance de mai 2011 notifié aux communes concernées (Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle) par le préfet de l'Essonne le 11 juillet 2011.

Toutefois, le site de Saclay a connu, depuis plusieurs années, une diminution du risque liée aux arrêts définitifs et aux démantèlements de certaines installations nucléaires. Ainsi, l'information sur les risques induits par le site de Saclay a été mise à jour.

Après instruction par l'ASN, les études de sûreté réalisées par les exploitants montrent que la zone de danger est ramenée à 250 mètres autour des clôtures du CEA et de CIS Bio international. Vous trouverez en pièces jointes le rapport d'information sur les risques liés aux activités nucléaires du plateau de Saclay et le périmètre de la zone de danger identifié.

L'ASN reste à votre disposition sur ce sujet.

Le chef de la division d'Orléans,



Alexandre HOULE

Copies externes :

- Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France
- DDT 91
- DRIEE / UD 91

Copies interne (via SIV2) :

- ASN / Collège
- ASN / DG
- ASN / DRC
- ASN / DEU